

> **Le Secrétariat Général**

Diffusion : Comité Directeur, Membres d'honneur, Ligues Régionales, Direction Technique Nationale, Direction Administrative, Cadres Techniques, Chargé de mission, Personnel Fédéral, 100% Badminton.

Présent(e)s Vendredi : M. Godin, H. Bussolino, P. Chatellier, P.-E. Panier, P. Vayssière, P.-A. Tramier, A. Lemoine (DA), J.-M. Pocholle (DTN), P. Bildstein (DC).

Présent(e)s Samedi : H. Bussolino, P. Chatellier, P.-E. Panier, P.-A. Tramier, M. Godin, M.-C. Leroy, C. Privat, P. Vayssière, A. Lemoine (DA), J.-M. Pocholle (DTN), P. Bildstein (DC).

Excusé(e)s : J.-F. Aninat, C. Privat (le vendredi), M.-C. Leroy (Vendredi), B. Ressouche, M. Walhen, C. Barthel, E. Canal, A. Lemoine (DAF)

Invités : B. Beaufils

Le Bureau décide

Secteur Administratif

- De la redéfinition des procédures de suivi administratif (courriers postal et électronique). Le Directeur Administratif assurera la responsabilité de l'ensemble de cette fonction et pour tous les secteurs.
- De la diffusion en interne du bulletin des cadres, ce bulletin étant essentiellement de portée fonctionnelle et de reporting.

Secteur Développement

- De l'aval quant aux propositions d'attribution des aides dans le cadre de la contractualisation, déclinant ainsi les critères méthodologiques retenus et l'accompagnement des projets présentés par les ligues. Ces éléments seront présentés au Comité directeur pour validation.

Secteur Compétition

- De La formalisation des évolutions portant sur la réglementation des classements, validés par le comité directeur. Ces évolutions feront l'objet d'une publication spécifique.
- De l'officialisation de la procédure de prise en compte des résultats des compétitions à l'étranger.
- De la désignation des organisateurs selon des critères incontestables. Les modalités de cette désignation et le cahier des charges d'organisation des compétitions nationales seront modifiés en conséquence.
- De l'accompagnement des candidatures à l'organisation d'une compétition fédérale par une lettre d'intention ou de soutien des municipalités.

Internationaux de France de Badminton

- De l'embauche d'un chargé de coordination sur l'événementiel.
- De la négociation de la prolongation, dans l'attente d'un appel d'offres et compte tenu d'évolution du circuit des "SuperSeries", du contrat du prestataire actuel sous la forme d'un avenant pour l'édition 2011.

Le Bureau prend acte

Secteur Administratif

- Des travaux engagés quant à la probable évolution de la gouvernance de la fédération et de la refonte du décret 7 janvier 2004 sur l'agrément des fédérations sportives.
Une éventuelle réforme des statuts de FFBA se fera dans ce contexte législatif.

Secteur Développement

- De l'évaluation du Plan d'Animation Territorial (PAT) et de la reconnaissance de son importance quant à la promotion du badminton sur l'ensemble du territoire, avec la nécessité de mettre en œuvre des actions fédératrices tout au long de l'année. La pérennité du PAT est actée.
- De la nécessité de formaliser et de publier le projet fédéral afin de guider, d'une part, l'action des différents secteurs fédéraux et de fournir, d'autre part, aux structures déconcentrées (ligues, comités et clubs) les outils de référence de développement du badminton, notamment auprès des instances publiques. Le bureau fédéral demande qu'un point régulier sur ce dossier soit fait.

Secteur Compétitions

- De la réorganisation du secteur et de la répartition des dossiers entre le personnel de ce secteur.
- De la nécessité d'engager une procédure de choix du logiciel de gestion des compétitions fédérales conformément à la commande formulée par le Comité directeur.
- Du questionnement sur la participation des étrangers aux compétitions nationales à travers le statut d'assimilés pour les jeunes licenciés étrangers.
- Des modalités d'organisation du prochain France Senior à Amiens en lieu et place de Tours.

Le Bureau prend connaissance

- De l'inadéquation des règlements sportifs avec le règlement technique fédéral, notamment en ce qui concerne les obligations liées aux équipements.
- De l'avancée des travaux ayant trait à l'appel d'offres dans le cadre de la passation d'un marché public relatif à la prestation de services propre aux Internationaux de France de Badminton et portant sur la période 2012-2014.
- Des difficultés d'accès des joueurs ultramarins aux compétitions fédérales.